

Tél. Rural: 389 — Livraison à domicile

Le Salon du Meuble Enrg.

Édifice Gagnon, 1ère Avenue
ST-GEORGES, BEAUCE

Machines à coudre, Machines à laver,
Poêles, Radios, Prélart, Studio, Glacière,
Set de chambre, Set de salon, Literie.
Une visite vous convaincra.

LE PROGRES



COIN ST-ANTOINE — 1ère AVE
ST-GEORGES-EST Cité BEAUCE

DE ST-GEORGES

VOL. 5, No 19

Imprimé à St-Joseph-de-Beauce, mercredi, 22 septembre 1948

Directeur-proprétaire: Dr H.-G. HEBERT

Les médecins se réuniront en congrès le 25 septembre

C'est samedi, le 25 septembre prochain, qu'aura lieu, à Beauceville, le congrès annuel des médecins et des dentistes de la rive sud. Ces importantes assises devraient réunir en nos murs plus de 150 membres de la profession médicale, en compagnie de leurs épouses.

La journée, sous la présidence conjointe du Dr J.-H. Desrochers, M.D., et du Dr Alonzo Jolicoeur, dentiste, comporte un programme bien rempli. A une heure, se fera l'inscription des congressistes, à l'hôtel de ville, suivie d'une réception civique au même endroit. Le reste de l'après-midi sera employé à l'audition de conférences sur des sujets de l'actualité médicale: le Dr Armand Beauchesne, de Beauceville, et d'éminents mé-

decins de Montréal, Québec et Sherbrooke, seront au nombre des conférenciers.

A 5 h. 30, les membres se transporteront à l'hôpital St-Joseph de Beauceville, pour une réception-visite, et à 7 heures, un grand banquet leur sera offert à l'hôtel de ville. Au cours du banquet, d'intéressants discours seront prononcés: c'est le Dr Alonzo Jolicoeur, de Beauceville, qui se chargera de faire les présentations.

Comme on le sait, les Docteurs J.-H. Desrochers et Alonzo Jolicoeur, de Beauceville, sont les présidents de la section, tandis que les Docteurs Hervé Reny, de St-Joseph, et L.-H. Lessard, de Beauceville, en sont les vice-présidents.

Journée antialcoolique à Saint-Frédéric

Les fidèles furent d'abord invités à une heure d'adoration le samedi soir à 11 heures et demie prêchée par l'abbé Louis Marois, aumônier diocésain. Plus de 400 communions y furent distribuées.

Dimanche, notre aumônier a donné le sermon aux deux messes.

Dans l'après-midi, il y avait réunion des officiers des deux Cercles Lacordaire et Sainte-Jeanne d'Arc, au presbytère, sous la direction de l'aumônier diocésain et du responsable régional, M. Florian Giguère, de Ste-Marie. On y discuta de questions très intéressantes sur la vie intérieure de nos cercles.

Le soir, grand ralliement populaire à la salle du Couvent. Au premier rang, MM. les abbés A. Morissette, curé de St-Frédéric, A. Nadeau, vicaire et aumônier local Louis Marois, aumônier diocésain M. Blanchet, aumônier régional M. Pelchat, curé de St-Jules, St-Marie Vachon, professeur au Séminaire de St-Victor, le Rév. Père Marcel, O.P. et M. Charles Cloutier, ecclésiastique; M. Jos. Rancourt, président du district et Madame Rancourt; le Conseil Local; MM. Emile Labbé, président, J. A. Nadeau, vice-président, Fernand Vachon, secrétaire et organisateur, Mmes J. Paré, présidente, J. A. Nadeau, vice-présidente et Fernand Labbé, secrétaire. Plusieurs membres de Broughton-Est, dont le Président, M. Charles Gosselin de St-Séverin et de St-Jules.

Ouverture de la soirée: au piano Maurice Doyon.

M. Emile Labbé préside la soirée et présente les orateurs, les remerciant de leur collaboration à cette manifestation.

Il présente M. Rancourt qui nous intéressa vivement en nous donnant certaines directives à suivre. Après, suivit l'Initiation de dix nouveaux membres des deux Cercles et Décoration de quinze membres méritants de 5 ans et 1 an.

M. l'abbé Blanchet fut invité à féliciter ces nouveaux Lacordaire et aussi encouragea les anciens à continuer leur apostolat afin d'en gagner d'autres à la cause de l'abstinence.

Ensuite l'aumônier diocésain, M. Marois nous fit une admirable conférence sur le sujet brûlant de la lutte à faire à la boisson dans notre région, signala les grands bienfaits des cercles Lacordaire.

Le Président remercia le conférencier et aussi fit l'éloge de M. le vicaire Nadeau qui quitta notre paroisse et qui était aumônier de notre mouvement depuis quatre années.

M. le curé remercia ensuite tous et chacun des organisateurs de cette journée qui ne peut que faire du bien à tous les paroissiens.

Une pièce comique termina le programme à la salle du couvent. Le clou de la soirée fut le ta-

Pichenottes

Poplar ne fait que parler de lui...

Le mot "cinglant" nous a fait frémir.

Pour plus de détail: 6-4-6-3.

Y aura-t-il assez de patates pour tout le monde?

Après les Polonais, les Grecs, et après ceux-ci...

Les Patate... eux!

La grève fait tirer la langue à plusieurs.

Parmi les piqueurs, les durs à cuire y sont nombreux...

Et j'en sais quelque chose...

Même en automobile, on ne peut les regarder, sinon ils nous demandent si l'on tient à leur portrait...

Après un bon examen de leur physiognomie, je n'y tenais pas du tout.

Le jet d'eau sera peut-être de rigueur?

Qui sera champion provincial?

Ne manquons pas ce beau spectacle.

Clément RHEAUME

Premier euchre-bridge de la saison

Mercredi, le 29 septembre, à la salle paroissiale, aura lieu la première partie de cartes de la saison. Ce euchre-bridge est organisé par les Cercles Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc, au profit de leur oeuvre.

Vous ne devez pas manquer ce euchre-bridge, car en plus de vous distraire, vous aurez l'avantage d'y gagner de magnifiques prix. Quelques-uns sont déjà en étalage dans la vitrine de M. Ernest Poulin. De plus nombreux encore nous ont été promis. L'an passé, nous en avions 250.

Alors, tant pour vous que pour nous, ne manquez pas d'être présents.

(Communiqué)

beau vivant de Jeanne d'Arc au bûcher, représenté sur la place de l'église, pendant que l'abbé Louis M. Vachon faisait un résumé des grandes vertus de notre patronne. Un feu d'artifice suivit, après quoi, toute la foule chanta O Canada.

Le piquetage est défendu aux usines de la Dionne Spinning Mills

L'hon. juge Alfred Savard, de la Cour Supérieure de la province de Québec, vient de rendre jugement dans la cause de M. Ludger Dionne contre le syndicat de ses employés qui sont en grève depuis plusieurs semaines. Le juge Savard a maintenu une injonction interlocutoire intentée par M. Dionne pour faire cesser le piquetage à ses usines de St-Georges de Beauce.

Cette décision vaudra pour jusqu'au moment où un jugement final aura été rendu dans la cause de la poursuite de \$50,000 en dommages, intentée contre le syndicat local, affilié à la CTCC et environ une douzaine de chefs ouvriers.

Le juge Savard dit ce qui suit, dans son jugement long de trente-deux pages: Il a été procédé à l'instruction de la cause sur la contestation ainsi liée.

Le droit de grève est maintenant reconnu, et lorsque un groupe d'ouvriers ou les membres d'un syndicat déclarent la grève, ils ne font qu'exercer un droit que leur accorde la loi.

D'ailleurs, la requérante, par le ministère de son procureur, a déclaré au début de l'enquête qu'elle admettait que la grève était légale.

La procédure qu'elle a intentée a pour but de faire cesser et d'empêcher certains actes qu'elle considère comme illégaux.

Elle a procédé par voie d'injonction. L'art. 957 du C.P.C. décreta qu'une ordonnance d'injonction interlocutoire peut être accordée lors de l'émission d'un bref d'assignation, s'il appert de la requête que le demandeur a droit au remède demandé, et que ce remède consiste en tout ou en partie à empêcher la commission ou la continuation d'une action ou opération, soit pour un temps, soit pour toujours, ou encore lorsque la commission ou la commission d'une action ou opération causerait des déprédations, ou tort sérieux ou irréparable.

Comme apparemment il y avait nécessité urgente, l'honorable juge Boulanger a accordé l'injonction interlocutoire, sans avis.

Dans ce jugement, il a été ordonné aux intimés de s'abstenir de continuer, de supporter et d'aider d'une manière illégale la présente grève; de continuer illégalement la surveillance, le piquetage et le siège de l'usine de la requérante; d'assailir, d'intimider ou menacer les employés de la requérante et les autres personnes désirant entrer dans l'usine pour y travailler ou pour toutes autres raisons; d'assailir ou de molester les employés de la requérante ou les membres de leurs familles dans le but de faire continuer d'une manière illégale la grève existante; enfin d'inciter, d'encourager, d'aider ou d'autoriser de quelque manière toute personne à faire l'un ou l'autre des actes illégaux mentionnés dans la requête.

Copie du jugement sur l'injonction interlocutoire fut signifiée à chacun des intimés.

La requérante reproche aux intimés d'empêcher ses officiers et ses employés d'entrer dans l'usine, et de maintenir en permanence, jour et nuit, un groupe de piqueurs qui montent la garde et menacent de faire un mauvais parti à toute personne qui tente d'entrer sur sa propriété.

Elle se plaint que la grève est conduite de manière à troubler la paix publique sur sa propriété, et du fait que des vitres de sa filature et de son entrepôt ont été cassées, que les lignes du téléphone ont été coupées, que des lampes d'éclairage au dehors et à l'in-

térieur de la filature ont été brisées, et enfin qu'on fasse du piquetage illégal aux abords de l'usine afin d'empêcher les employés qui veulent travailler, de se rendre à leur travail. Enfin on aurait saboté les machines à l'intérieur.

La requérante a prouvé tous les actes qu'elle reproche aux intimés.

Il s'agit maintenant de savoir si ces actes et ces manoeuvres constituent ce qu'on appelle en anglais "picketing" et si ce "picketing" est légal.

Un article publié dans la Revue du Droit, vol. 16, page 258, par l'honorable juge Adjuv. Rivard, intitulé NOTES SUR CERTAINES MANOEUVRES QUI ACCOMPAGNENT LES GREVES OUVRIERES, a traité de ce procédé du "picketing".

A la page 266, le savant Juge citait une décision de la Cour de Cassation, décision qui nous paraît très au point et que nous croyons devoir appliquer dans la présente cause.

"La présente grève, même licite, qui use d'intimidation, cesse d'être pacifique envers les individus, quand même elle ne viole pas la paix publique; la grève qui moleste, intimide ou menace le patron et l'ouvrier, et qui, par là, tente d'empêcher celui-ci de travailler ou il veut, empiète sur un terrain qui lui est étranger et elle ne peut plus se dire respectueuse des droits d'autrui; la grève, enfin, qui exerce des manoeuvres de guet et d'espionnage assez étendues pour gêner de quelque manière le patron et ses ouvriers, entrave la liberté de l'industriel, nuit aux individus et devient abusive et oppressive. En d'autres termes, quelque légitime que soit une grève et quelque paisible qu'elle paraisse au dehors, si, pour assurer la cessation du travail, des grévistes jettent l'interdit sur un établissement, importunent les ouvriers restés fidèles, de façon à les intimider, exercent sur eux une surveillance qui les gêne et dans laquelle ils peuvent voir une menace, ces grévistes sortent de l'exercice légitime et positif de leurs droits de se coaliser; ils empiètent sur le droit d'autrui qu'ils prétendent régler et limiter; ils usurpent la liberté des autres, ils la violent."

C'est toujours pour empêcher la main d'oeuvre de bonne volonté de les remplacer dans l'établissement mis à l'index que les grévistes font du "picketing". S'ils prétendent ne désirer que des informations, c'est encore pour arriver au même but qu'ils cherchent à les avoir. Aussi a-t-on peine à concevoir des manoeuvres concertées de guet et de surveillance qui ne tombent pas sous le coup de la loi civile, aussi bien que de la loi criminelle.

La question du "picketing" s'est présentée plusieurs fois devant les tribunaux de la province, entre autres dans la cause de International Ladies Garment Workers vs Rother 60 C.S. et 34 B.R. p. 69 et dans celle de Society Brand Clothes vs Almagated Workers of America.

Dans ces causes, on avait prétendu qu'il n'y avait eu qu'un "peaceful picketing", c'est-à-dire des manoeuvres loyales et innocentes de guet et de surveillance.

ans ces causes, les grévistes ont été condamnés de même que les unions qui les dirigeaient.

Le texte de notre code criminel et la jurisprudence des cours canadiennes, des cours anglaises et des cours américaines, établissent que les manoeuvres de "picketing" comme elles se pratiquent généralement, constituent un crime.

Le "picketing", organisé et pra-

tiqué en vue de forcer les ouvriers à ne pas travailler, ou le patron à ne pas leur donner d'ouvrage, est directement visé par l'article 501 du C. Cr. et par les arrêts cités plus haut.

Il y a aussi la responsabilité civile à envisager.

Le droit de grève n'est pas contesté, mais il doit être exercé en conformité des lois en vigueur et suivant les règles de la justice.

La grève qui peut être légitime dans un principe peut cependant n'être pas légale dans ses manifestations et dans la façon dont le droit de grève est exercé.

Le droit qu'ont les ouvriers de s'unir et le droit qu'ils ont de faire la grève n'empêchent point qu'ils soient soumis à la règle générale et tenus de la responsabilité qui découle de leurs fautes.

Les ouvriers d'une manufacture, d'une usine, qu'ils soient syndiqués ou non, qu'ils soient en grève ou non, restent responsables des dommages qu'ils causent à autrui par leur faute, leur fait, leur imprudence ou leur négligence.

Lorsque la loi facilite aux ouvriers le concert et l'union, c'est à la condition de ne pas attenter à la liberté du travail, liberté d'autant plus précieuse qu'elle n'est autre bien souvent que la liberté de vivre."

Il est illégal, malgré la reconnaissance du droit de grève, de tenter d'amener ou de maintenir une cessation concertée du travail à l'aide de violence, voies de fait, menaces ou manoeuvres frauduleuses, et, par menaces, on entend non seulement des menaces de voies de fait, mais aussi toute menace verbale ou écrite qui a pour résultat d'agir violemment ou frauduleusement sur la volonté du patron ou de l'ouvrier.

"Enfin, bien que le droit de grève soit reconnu, bien que la menace de grève soit en elle-même considérée comme licite, en France, il a été maintes fois décidé que paillard menace et la mise à l'index d'un établissement peuvent, par l'abus qui en est fait, devenir délictueuses au point de vue civil."

Le fait d'organiser des groupes et des envoyer à l'entrée des usines, dans le but d'empêcher les ouvriers de travailler, est une manoeuvre frauduleuse, un acte de violence ou de menace, constituant un délit qui porte atteinte à la liberté du travail."

Voir Pand. fr., Vo Coalition, p. 93.

La mise à l'index d'un établissement qui se produit au cours d'une grève sous forme de menaces ou d'intimidation adressées aux ouvriers pour les amener à cesser le travail et à se joindre aux grévistes, constitue une atteinte à la liberté d'autrui."

Cour de Cassation 7 et 14 de janv. 1921, p. 22.

La Beauce vote le rappel de la loi Scott

Les électeurs de la Beauce ont été appelés lundi à enregistrer leur vote. Cette fois, il ne s'agissait pas d'élire un député, mais de dire s'ils étaient en faveur de la loi Scott ou de la loi des Liqueurs. Par un vote de 12,291, contre 1,184, ils se sont déclarés en faveur de la loi des Liqueurs. C'était le seul comté de la province à être régi par cette législation désuète. En septembre 1941, à la demande des autorités religieuses, la population de la Beauce s'était prononcée en faveur de la loi Scott, par une majorité d'environ 8,000 voix. Lundi elle s'est déclarée en faveur de l'application de la loi des Liqueurs de la province de Québec, par 10,140 voix.

Trente jours après que le gouvernement fédéral aura publié des avis officiels dans la Gazette du Canada, concernant le vote, chaque municipalité du comté sera libre de dire si elle est — oui ou non, en faveur de l'émission de permis de vente de liqueurs alcooliques pour les hôtels et les tavernes, en vertu de la loi des Liqueurs de Québec.

Sur un total d'environ 23,000 voix, 12,530, soit environ 55 pour cent sont allés aux urnes.

Voici maintenant le résultat paroisse par paroisse:

Voici maintenant le résultat paroisse par paroisse:

Paroisse	Pour	Contre
Beauceville	1,770	170
St-Georges	2,651	258
St-Clothilde	137	19
N.-D. des Pins	116	3
St-Ephrem	489	36
St-Philibert	161	4
St-Côme	496	67
St-Martin	286	41
St-Honoré	280	29
St-Benoît	247	17
St-Jean de la Lande	98	36
St-Théophile	271	37
St-René	90	9
St-Victor	641	45
St-Anges	153	4
St-Marie	812	49
East-Broughton	556	126
St-Pierre	144	18
St-Séverin	175	19
St-Frédéric	238	54
Tring-Jonction	106	28
Beauce-Jonction	518	12
St-Elzéar	66	10
St-Joseph	834	108
Total	11,335	1,195

L'officier-rapporteur était M. Josaphat Gendron, de St-Georges. Les résultats officiels seront publiés dans la Gazette du Canada et ce n'est que 30 jours après cette publication que les citoyens de la Beauce, par des référendums locaux pourront décider s'ils veulent ou non des permis de liqueurs dans leurs municipalités respectives.

Le congrès de l'Association Forestière

Cette année le congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est se tiendra à Granby, vendredi le 1er octobre. Au nombre des principaux invités nous comptons: l'hon. J.-S. Bourque, ministre des Terres et Forêts, Son Excellence A. Douville, évêque de St-Hyacinthe, M. Ernest Dupuis i.f., président de l'association, Marcel Boivin, M.P. pour le comté de Shefford, Son Honneur le maire Horace Boivin, maire de Granby, qui souhaitera à bienvenue aux congressistes, Dr Georges Maheux, de Québec, Omer Lussier, i.f., de Québec, Henri Kiffer, Chef du Service du Ministère des Terres et Forêts, J.-A. Breton, gérant provincial de l'Association Forestière, G.M. Stearns de Lac Mégantic, vice-président de l'association, M. Alphonse Guimont, i.f., de Beauceville, Avila Bédard, sous-ministre des Terres et Forêts, Séraphin Bolduc, ex-président de Beauceville et beaucoup d'autres.

Programme

9 h. a.m. — Inscription à l'Hôtel de Ville de Granby.

9 h. 30 — Bienvenue par son Honneur le maire Horace Boivin. Allocution du Président de l'Association Forestière.

10 h. — Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée. Rapport du secrétaire-gérant, Lucien Bédard, i.f. Formation des comités de nominations et résolutions. Etudes des résolutions des congrès régionaux précédents. Discussions.

12 h. 15 — Photographie. Dîner libre.

2 h. — Assemblée à l'Hôtel de Ville; les discussions de l'avant-midi se continuent. Programme pour 1948-49.

3 h. 45 — Rapport du comité des résolutions. Elections pour l'année 1948-49.

4 h. — Visite de la ville de Granby en autobus, sous la direction de son Honneur le maire; visite d'une érablière.

6 h. 30 — Réception par la ville de Granby, à l'Hôtel de Ville.

7 h. 15 — Banquet à l'Hôtel Granby. Orateurs: Son Excellence Monseigneur A. Douville,

évêque de St-Hyacinthe, Hon. J.-S. Bourque, Ministre des Terres et Forêts et autres. Présentation des Prix littéraires aux membres 4-H.

9 h. 30 — Soirée récréative à l'Hôtel Granby.

Au cours de l'après-midi, les dames seront les invitées de la "Granby Elastic Web".

Pour réservation de chambre, s'adresser à Monsieur J.-M.-A. St-Denis, agronome, rue Principale, Granby.

Tous ceux qui sont intéressés à la Conservation des Forêts ou reboisement, les industriels, les commerçants de bois, les maires des différents comtés de la région des Cantons de l'Est sont invités.

Les principales questions à l'étude au congrès sont les résolutions qui ont été soumises aux différents congrès depuis 1943.

Au cours de cette convention, les délégués auront l'avantage de visiter une érablière aménagée par la ville de Granby. A ce congrès plus de 250 personnes sont attendues.

Activités de l'Unité Sanitaire

SEMAINE DU 27 SEPT. 1948

Lundi, le 27: Epidémiologie.

Mardi, le 28: ST-THEOPHILE — De 10 h. 30 à 11 h. 30, au sous-bassement de l'église, clinique pour les bébés et immunisation contre la diphtérie et la coqueluche.

ST-COME — De 2 h. à 3 h., à la salle du Conseil, clinique pour les bébés et immunisation contre la diphtérie et la coqueluche.

Mercredi, le 29: TRING JONCTION — De 1 h. 30, à 2 h. 30, à la salle publique, clinique pour les bébés et immunisation contre la diphtérie et la coqueluche.

ST-FREDERIC — De 2 h. 30 à 3 h. 30, à la salle du Conseil, clinique pour les bébés et immunisation contre la diphtérie et la coqueluche.

(suite à la page 4)

LE PROGRES DE ST-GEORGES

REDACTION ET ADMINISTRATION :
ST-GEORGES-EST, C16 BEAUCE.
TEL.: 123

Directeur-Propriétaire : Dr H.-G. HEBERT, M.V.

Abonnement : \$2.00 par année.

Imprimé seulement à St-Joseph-de-Beauce.
"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa".

Concours littéraire organisé pour les clubs 4-H des Cantons de l'Est

Les vainqueurs seront proclamés à Granby le 1er octobre, à l'occasion du congrès de l'Association Forestière. — Le sujet : "Pourquoi la forêt est-elle nécessaire à la conservation des poissons, des oiseaux et des animaux". — Conditions du concours.

Les clubs 4-H des Cantons de l'Est organisent un grand concours littéraire à l'intention de leurs membres. Le sujet du concours est le suivant : "Pourquoi la forêt est-elle nécessaire à la conservation des poissons, des oiseaux et des animaux".

Tous les membres des clubs 4-H des Cantons de l'Est, garçons et filles, âgés de 15 à 20, sont éligibles à ce concours lequel a débuté le 20 août, et prendra fin le 20 septembre prochain.

Les conditions du concours sont suivantes : il s'agit d'écrire un minimum de 1000 mots et un maximum de 1500 mots sur le sujet précité. Cette composition peut être aussi bien écrite en anglais qu'en français. Les deux meilleures copies de chaque club devront être envoyées au plus tard le 20 septembre à 86 rue Wellington nord, Sherbrooke.

M. Lucien Bédard, gérant de l'Association Forestière et organisateur du prochain congrès de Granby le premier octobre prochain, communique que la proclamation des vainqueurs de ce concours littéraire sera faite à l'occasion du banquet qui se donnera lors de ce congrès.

On sait que le congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est réunira à Granby les membres des comités de Sherbrooke, Beauce, Dorchester, Arthabaska, Mégantic, Compton, Missisquoi, Stanstead, Nicolet, Shefford, Yamaska, Wolfe, Bagot, Richmond, Frontenac, Drummond. Ce congrès sera sous la présidence de M. Ernest Dupuis, de la Brompton Pulp & Paper, d'East Angus. Les maires de différentes municipalités assisteront à ce congrès.

Les deux premiers de ce con-

cours littéraire lancé chez les membres des clubs 4-H, lesquels sont affiliés à l'Association Forestière, se verront décernés, l'un un prix de dix dollars, l'autre, un prix de cinq dollars.

MESSAGE DU DEPUTE D'ETAT DES CHEVALIERS DE COLOMB

Les prétendus bienfaits du régime communiste

La révolution russe avait dénoncé le régime des tsars, mais plusieurs pensent que le régime soviétique est le plus injuste et le plus inhumain que la Russie ait jamais subi. Celle-ci possède un réseau de camps de concentration pour déportés de toute espèce. Un prêtre, emprisonné par les Soviétiques durant cinq ans, racontait que là où, à l'époque des tsars, on mettait 20 détenus, on en mettait maintenant 200. Les prisonniers qui, auparavant, ne recevaient jamais plus de 400 détenus, devaient en loger maintenant 4,000. En un mot, le niveau de vie qui y existe est l'un des plus bas au monde. Pas de liberté individuelle, ni de liberté d'opinion, ni de liberté de culte. Il n'y a aucune terre ou entreprise appartenant à des particuliers; tout appartient au gouvernement. Les dirigeants des syndicats sont des agents du gouvernement qui exécutent ses ordres et ses directives. Même le temps des loisirs est réglementé. Dans toutes les phases de l'enseignement, les doctrines communistes sont les seules qu'on puisse enseigner. Il n'y a qu'une seule liste de candidats soumise par le parti communiste, pour lesquels l'électorat puisse voter. Chez les communistes, toute opposition au régime constitue une trahison. Les conditions de travail, la nature et la quantité de la production du gouvernement. Voilà ce que devraient savoir et méditer ceux qui sont toujours prêts à critiquer notre régime démocratique, notre civilisation chrétienne, notre manière de vivre, les autorités religieuses et civiles, les gouvernements, les hommes publics chargés de responsabilités. Voilà ce que devraient connaître et approfondir tous ceux qui sont tentés de se laisser prendre au mirage des prétendus bienfaits du régime communiste.

Dans un volume édité à Moscou en 1946 et qui a pour titre "Lenine vu par Staline", on rapporte un discours prononcé par Staline au onzième congrès des Soviets de l'U.R.S.S. et dans lequel il dit ceci :

"Camarades, nous sommes, nous, communistes, des gens d'une facture à part. Nous sommes taillés dans une étoffe à part. Nous formons l'armée du grand stratège prolétarien, l'armée du camarade Lenine. Les fils de la classe ouvrière, enfants du besoin et de la lutte, des privations sans nom et des efforts héroïques, voilà ceux qui, avant tout, doivent être membres de ce parti. Voilà pourquoi le parti des communistes s'appelle encore le parti de la classe ouvrière. Dur et insupportable est le sort de la classe ouvrière. Lourdes et accablantes sont les souffrances des travailleurs. Des dizaines et des centaines de fois les travailleurs ont tenté, tout au long des siècles, de secouer le joug de leurs oppresseurs. Mais chaque fois, battus et déshonorés, ils ont dû reculer, avec, au fond du coeur, l'offense et l'humiliation, la colère et le désespoir, et les yeux levés vers un ciel impénétrable où ils espéraient trouver la délivrance. Dans notre pays seulement les masses laborieuses opprimées et accablées ont pu secouer la domination des grands propriétaires fonciers et des capitalistes et y substituer la domination des ouvriers et des paysans. La grandeur de Lenine est d'avoir montré aux masses opprimées du monde entier que l'espoir de la délivrance n'est pas perdu et qu'il faut instituer le règne du travail sur la terre et non dans le ciel."

Il est facile de constater que des appels de ce genre soulèvent les pires préjugés de classes, qu'ils sont basés sur le mensonge, qu'ils constituent, bien clairement, des provocations au soulèvement et à l'émeute, et qu'ils expriment le mépris le plus bas envers la religion et tout ce qui nous est cher. Presque dans chaque phrase reviennent les mots : oppression, exploitation, domination, délivrance, enfin la terre opposée à un ciel impénétrable et déconcertant.

Des appels comme ceux-ci n'ont jamais produit rien de bon, entre les individus, entre les classes de la société, entre les nations. Est-il besoin d'ajouter, toutefois, que si chacune des deux grandes classes qui constituent la société, les patrons et les ouvriers, comprenait mieux ses devoirs, justice et bonté chez le patron, compétence et honnêteté chez l'ouvrier, si les industriels savaient toujours tendre une main franchement ouverte aux mouvements ouvriers, le fossé qui, souvent, les sépare serait vite comblé et les infiltrations communistes n'auraient aucune chance de se produire.

DANS MON VILLAGE

(par Eddy Boudreau)

Le 24 juillet 1948, à la tombée du soir, je franchissais les bornes de mon pays natal. Une température maussade, un ciel pluvieux variait le décor des panoramas superbes... dissimulant parfois la vision d'une forêt, le vert des frondaisons, jusqu'à la mer et ses houles! Mais l'éclaircie soudaine où l'on voit se profiler des campagnes que la nature inépuisable élabore dans son sein. Nous avons tressailli de bonheur en dévorant la route qui mène à tant de pieux souvenirs. Sur le toit d'un édifice érigé dans une anse de La Baie des Chaleurs, j'ai remarqué, plutôt, embrassé des yeux notre signe d'alliance, symbole de courage et d'espoir qu'agitait la brise pour témoigner la grandeur et la prospérité. Le drapeau de la race acadienne, autant que l'histoire, évoque le passé douloureux comme la vaillance de ce peuple martyr.

Je pénètre dans mon village, le Petit Rocher, à l'heure où le paysan s'apprête au repos. Je vois vaciller des lumières aux croisées vaporeuses.

Des reminiscences surgissent. Dans un reflet de pensée, je déchire dans mon esprit des lambeaux de "Ma vie en croix" qui, au coeur de cette paroisse, s'inspire au calvaire de mes humbles origines. Je sommeille dans les bras d'un bonheur retrouvé. Je m'éveille au milieu d'une aubade : des chanteurs d'azur ont improvisé le concert matinal. Le soleil cabriole dans les branches et parmi les fleurs sauvages. L'arôme du foin mûr a dominé la campagne : elle s'infilte, se dilate dans la fraîcheur du matin. Dans un coin de fenêtre, je vois la mer dans un bleu uniforme, au-dessus d'une matinée joyeuse : l'astre qui monte à l'horizon, imprime sur ses eaux un long sillage éblouissant frangé d'or et de pourpre... encore un peu et je pourrais percevoir le rythme des vagues expirant sur la grève. Quelques heures plus tard, je

m'entretiens avec les religieuses du Foyer St-Camille à Vallée Lourdes. Partout, je reçois l'accueil chaleureux qui confirme le vieil adage : "Petite maison grand repos".

Le bonheur comme la vie est fatalement limité : "Rien ne demeure". Cependant, le soir qui précède le départ, j'ai la joie de causer avec le bon Père Lanteigne, curé de Petit Rocher; vénérable pasteur qui soutient avec un zèle sacerdotal les nobles traditions inaugurées par son prédécesseur le Rév. Père Savoie. Nous tenons responsable le chef spirituel de cette paroisse pour l'essor gigantesque réalisé par les paroissiens; progrès qui confère à ce village demi-rural le style des régions populaires. Nous présumons la curiosité de maints visiteurs en apercevant l'église-souvenir, presque admirable en forme de relique commémorant la noblesse et la foi de nos pères.

Hélas! je dois quitter définitivement le beau pays d'Évangéline. Une dernière fois, j'embrasse du regard tous les vestiges qui préconisèrent ma jeunesse. J'observe longuement la vieille maison où naquit le Père Camille, o.c.r., auteur de "A L'OMBRE DU PETIT ROCHER". Je regrette vivement n'avoir pu m'entretenir avec le père de cet écrivain, M. Alphonse Doucet; véritable chevalier qui donne à l'Acadie un célèbre biographe, un autre Christ à la terre.

Quand on chemine sous le ciel de Grand-Pré, on déplore cependant, de se heurter à tant d'anglicisme qui fustige notre langue! La moindre agglomération étale ses affiches, ses indications à l'américaine. Cette réponse nous déconcerte : "I'm sorry, I can't talk french". J'aime à croire qu'il agit de la minorité, quel-émigrants échoués sur des coutumes... Toutefois, il importe de réagir afin que puissent prévaloir les droits de notre survivance française. D'autre part, en guise de consolation, nous sommes bercés par un langage savoureux qui semble émaner du terroir; un je ne sais quoi de pittoresque qui faisait dire à un visiteur montréalais : "...le parler acadien est pur et sur les lèvres des jeunes filles, d'une tonalité chantante".

Nous revenons un jour de prière. Sous le brûlant décor qui jaunit les moissons, les clochers se font plus brillants. On les voit s'aligner comme des jallons pour indiquer la confiance et l'amour. A chaque instant se renouvelle le miracle de nos croyances comme l'affection de nos frères qui monte incessamment vers Celui qui préside au bonheur. Oui, les Acadiens ont du coeur; ils savent nous aimer.

Eddy BOUDREAU

Confiscation de 12,743 livres d'aliments

D'après le dernier rapport mensuel des Unités Sanitaires de la province, les inspecteurs de la salubrité publique ont confisqué au cours de juillet dernier, 12,743 livres d'aliments impropres à la consommation. La surveillance des denrées alimentaires les a conduits dans 195 boulangeries, 1601 épiceries, 792 restaurants, 1871 boucheries, 189 marchés publics. L'inspection des produits laitiers a nécessité la visite des inspecteurs dans 61 beurrieres et fromageries, 264 laiteries publiques, 194 usines de pasteurisation, 424 vacheries, et laiteries du producteur. Les inspecteurs ont également assuré le respect des règlements de l'hygiène dans les établissements publics tels que les écoles, boutiques de coiffeurs et de coiffeuses, salles publiques, hôtelleries, tavernes, bains publics et plages, etc.

CHANGEMENTS dans les heures des TRAINS DE VOYAGEURS et des services D'AUTOBUS DIMANCHE le 26 septembre

Pour renseignements, s'adresser aux agents.

Quebec Central

Détente avec PEPSI



Buvez un Pepsi-Cola glacé aujourd'hui... et souvent tous les jours. La saveur délicieuse de Pepsi fait mieux que tromper votre soif, elle la satisfait parfaitement. Quand vous avez soif, buvez un Pepsi.

"Pepsi-Cola" et "Pepsi" sont les marques enregistrées au Canada de Pepsi-Cola Company of Canada, Limited.

Louis-Robert Ruel

Comptable Public Licencié

Tenue de livres — Vérifications de tous genres — Successions

IMPOTS

1ère AVENUE

ST-GEORGES, Bce

Dr Victor Cloutier

SAINT-GEORGES, Beauce

Coeur — Poumons — Estomac — Foie — Intestins —

Pression artérielle

Bureau : 10 h. à 12 h. a.m. — 1 1/2 h. à 4 h. p.m.

Le soir sur rendez-vous — Aucun cas de maternité

MARCHE CENTRAL

BOUCHERIE - EPICERIE

ST-GEORGES EST

Tél.: 395

Spéciaux à chaque semaine.

Avant de conclure l'achat d'un DICTIONNAIRE,

voyez le

QUILLET

le dictionnaire de notre temps

LE MEILLEUR

LE PLUS RECENT

LE MIEUX ILLUSTRÉ

LE MOINS CHER

Pour tous renseignements, s'adresser au PROGRES

Paul-Eugène Baillargeon

avocat

ST-GEORGES, Beauce

Beaulieu & Laflamme

AVOCATS & PROCUREURS

St-Georges, Bce

Téléphone 301

Marie-Louis BEAULIEU,
L. Ph. C.R.,
Avocat et docteur en droit,
111, Côte de la Montagne,
QUEBEC

TELEPHONE :
Bureau 2-1596 Rés. 5339

Rodolphe LAFLAMME, B.A.
Avocat et licencié en droit,
St-Georges de Beauce.

TELEPHONE :
Bureau 301 Rés. 345

Dr L.-P. GAGNON

Dentiste

ST-GEORGES-EST

1ère avenue Tél. 278

EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS!

Les nouveaux taux de contribution de l'assurance-chômage sont en vigueur le 4 octobre 1948

Les nouveaux taux de contribution sont :—

Catégorie	Catégorie de personnes employées	TAUX HEBDOMADAIRE Employeur	TAUX HEBDOMADAIRE Employé	Valeur du timbre hebdomadaire
		Cents	Cents	Cents
0	Gagnant moins de 90 cents par jour ou ne dépassant pas 16 ans (*Payé par l'employeur au nom de l'employé)	9	*9	18
1	Gains dans une semaine: \$ 5.40 à \$ 7.49	18	12	30
2	Gains dans une semaine: \$ 7.50 à \$ 9.59	24	15	39
3	Gains dans une semaine: \$ 9.60 à \$ 11.99	24	18	42
4	Gains dans une semaine: \$12.00 à \$14.99	24	21	45
5	Gains dans une semaine: \$15.00 à \$19.99	24	24	48
6	Gains dans une semaine: \$20.00 à \$25.99	30	30	60
7	Gains dans une semaine: \$26.00 à \$33.99	36	36	72
8	Gains dans une semaine: \$34.00 ou plus	42	42	84

*Les employés gagnant \$3,120 ou plus par année payés au taux hebdomadaire ou mensuel ne sont pas assurés.

Les nouvelles coupures de TIMBRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE seront en vente aux BUREAUX DE POSTE dès le 20 septembre 1948.

Les excédents des anciennes coupures de timbres peuvent être échangés aux bureaux de poste avant le 31 octobre 1948.

LES AUGMENTATIONS DE PRESTATION SONT PAYABLES AU RECLAMANT AVEC PERSONNES A CHARGE A COMPTER DU 4 OCTOBRE 1948.

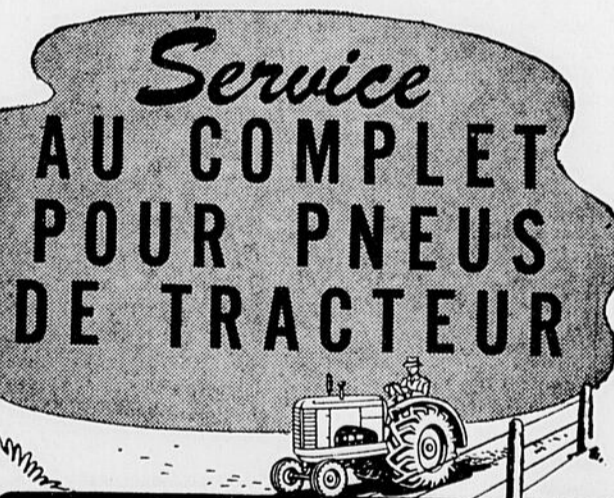
IL Y A D'AUTRES MODIFICATIONS TOUCHANT LES EMPLOYEURS ET LES EMPLOYÉS.

Pour plus amples renseignements veuillez vous adresser au BUREAU D'ASSURANCE-CHÔMAGE le plus près de votre domicile.

R. J. TALLON
Commissaire

J. G. BISSON
Commissaire en chef

C. A. L. MURCHISON
Commissaire



NOUS AVONS l'expérience et la machine nécessaires pour faire sur vos pneus d'outillage de ferme le meilleur ouvrage. Appareils et nous les examinerons minutieusement pour des fendillements et des cassures. Venez nous voir lorsque vous voudrez faire, soit recharger, soit réparer vos pneus; et nous spécialisons aussi dans les changements des roues de fer à crampons à des roues équipées de caoutchouc.

Nous recommandons et vendons le nouveau PNEU GROUND GRIP Champion Firestone

Garage National

MAURICE LESSARD, PROP.
Vendeur des autos Chevrolet et Oldsmobiles
ST-GEORGES, BEAUCE.

Auire victime du DDT Le piquetage...

Pour vous débarrasser des moustiques propreté dits, il suffit d'appliquer aux surfaces des immeubles une solution à 5% de DDT, à raison de 1 gallon à 1 gallon et demi par 1,000 pieds carrés. Ce traitement, selon l'Actualité agricole C-I-L, élimine au moins trois espèces de moustiques.

Protection des mulliers

A l'Université Cornell, Ithaca, N.Y., le "Parzate" a presque complètement enrayer la rouille et l'antracnose du mullier. Appliqué à raison de 2 livres par 100 gallons d'eau, ce produit chimique s'est montré nettement supérieur à quatre autres fongicides bien connus.

(suite de la 1ère page)
 or tel gardien plutôt que tel autre. Le soir où la grève fut déclarée les grévistes se sont réunis. Ils ont préparé, le même soir, une liste de piqueteurs qui, depuis la date de la grève ont fait le "picketing" jour et nuit sans interruption. Ils ont refusé une demande qui leur avait été faite de la part de M. Dionne, de sortir certains matériaux qui se trouvaient sur le terrain de l'usine. Ils ont refusé aussi qu'on aille réparer un ensemble qui contenait du matériel prêt de soie, dont les vitres avaient été cassées.

Le 3 août, le président du syndicat, à la demande qui lui était faite par M. Adams d'entrer dans l'usine, lui répondit "qu'il était mieux de rester chez lui et de se mêler de ses affaires."

Un nommé Wilfrid Morin, le 20 de juillet, s'était approché de l'usine. Il fut frappé par l'un des grévistes, un nommé Ant. Lachance. On le menaçait de lui faire un mauvais parti et de renverser son automobile s'il ne partait pas.

Les fils de téléphone furent cassés. Les grévistes ont refusé aux représentants des compagnies d'assurances, d'entrer dans l'usine pour examiner le système de protection.

Il est certain que les grévistes ont commis toutes les manoeuvres alléguées dans leur requête et mentionnées à l'article 501 du C. Criminel.

Un délégué de la C.T.C.C., René Harménégie, fut délégué des le début de la grève, pour, dit-il, conseiller et diriger les grévistes. Il venait de Montréal. Il est un organisateur de la C.T.C.C. et propagandiste des syndicats.

Depuis le début de la grève il a dû s'absenter quelques jours mais toujours pour revenir à St-Georges.

Dans une lettre qu'il écrivait au maire de St-Georges, le 4 août 1948, et qui est produite comme exhibit R-1, il répondait:

"Pour faire suite à votre demande d'hier, à savoir:

1—de laisser entrer à l'usine Dionne Spinning Mills Co., M. Adams et Pélouquin,

2—de permettre la sortie des blocs de ciment pour la construction,

Je vous désirons par la présente vous informer de la décision prise par les employés à leur assemblée d'hier soir, et qui est comme suit:

"Il fut résolu et adopté que M. Pélouquin, mais non M. Adams, sera le bienvenu à l'intérieur de l'usine mais devra être accompagné de deux employés.

Aussi il ne devra rien entrer ni sortir quoi que ce soit.

En ce qui regarde la deuxième question, matériaux de construction, que cette question soit remise pour considération, à la prochaine assemblée.

(Signé) René Harménégie
 Cléophas Vallée, le président du syndicat, Edgar Fontaine, le vice-président du syndicat, Léo Gilbert secrétaire, de même que Paul-Henri Larochelle, Maurice Larochelle, Napoléon Nadeau, Rosaire Dostie, Almazor Grondin, Wellie Brochu et Lorenzo Bégin, tous membres du syndicat, ont fait partie de la liste de piquetage et se relevaient à tour de rôle.

René Harménégie est un organisateur d'expérience et il avoue qu'il avait été délégué par la Confédération des Travailleurs Catholiques, pour conseiller et diriger les grévistes. Il a prétendu qu'il leur avait recommandé de rester dans l'ordre. Il est en preuve cependant, qu'à chaque fois qu'il se rendait à St-Georges, il se rendait sur le lieu du piquetage. Il savait que les grévistes refusaient l'entrée du personnel et jamais il n'est intervenu pour leur conseiller de les laisser entrer, alors qu'il savait fort bien que les grévistes étaient dans l'illégalité.

La requérante était justifiable de demander l'injonction contre lui.

Il reste à savoir si l'injonction pouvait être demandée contre la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

La constitution et les règlements de la C.T.C. ont été produits comme exhibit I-E-I.

L'art. II de cette constitution statue qu'il appartient au Bureau confédéral de décider si la Confédération appuiera un syndicat local qui lui est affilié et qui demande son assistance dans un conflit professionnel.

Tout syndicat affilié demandant du secours, devra d'abord faire au président du Bureau confédéral un exposé complet de la difficulté et de ses causes. Le cas sera ensuite porté devant ce Bureau par le président du Bureau qui peut exiger du syndicat pétitionnaire une demande par écrit, et motivée.

La décision du Bureau confédéral sera portée à la connaissance du syndicat par le président du Bureau, dans les vingt jours qui suivront la demande de secours. Si un syndicat local déclare une grève avant d'y avoir été autorisé par le Bureau confédéral, il n'aura droit à aucune assistance de la part de la Confédération.

Il est donc évident qu'une demande d'assistance a été faite par le Syndicat local, à la C.T.C., que la C.T.C.C. a décidé d'appuyer le Syndicat, et que d'après les règlements sa décision a dû être portée à la connaissance du syndicat dans les vingt jours qui ont suivi la demande de secours.

La C.T.C.C. a autorisé le syndicat local à déclarer la grève et a délégué son organisateur et propagandiste, M. René Harménégie,

qui a pris charge de la grève. René Harménégie était son mandataire, son agent et son représentant, et elle est responsable des illégalités que son représentant a pu commettre.

La C.T.C.C. avait certainement le droit de conseiller et de décider la grève, et d'aider le syndicat mais elle était tenue elle aussi de rester dans la légalité, et elle doit porter sa part de responsabilité.

Harménégie prétend qu'il a recommandé aux grévistes d'être calmes et de rester dans légalité. Mais il n'en reste pas moins établi qu'il a été là durant toute la grève et qu'il y est encore. Il était envoyé pour guider et pour conseiller les grévistes, suivant son expression.

Il n'appert pas que jamais il soit intervenu, soit pour réprimander les actes de violence qui ont été commis, pour empêcher que ces incidents se renouvelent, ou encore pour intervenir et permettre l'entrée des officiers de la compagnie ou des employés.

La preuve démontre que 180 employés de la requérante font partie du syndicat. Le grève fut déclarée à la suite d'un vote de grève pris à une assemblée générale spéciale du syndicat, alors que 148 membres présents, sur un effectif de 180 ont voté 145 à 3 pour la déclaration de la grève.

Les employés de la compagnie de la requérante sont au nombre d'environ 350. Presque la moitié des employés ne font pas partie du syndicat, et un grand nombre sont désireux de reprendre l'ouvrage, tel qu'en fait foi la liste d'employés, produite comme exhibit R-1.

Les défendeurs et les grévistes n'ont pas le droit d'empêcher ces employés de travailler, et en ce faisant ils violent la loi et entravent la liberté de travail.

Pour toutes ces raisons, la requérante a prouvé les faits matériels de sa requête et cette requête doit être accordée.

Considérant que même si la grève déclarée par les défendeurs et par les employés de la compagnie requérante, est légale, la loi a été violée par les procédés des grévistes, dans la conduite de cette grève.

Considérant qu'il est illégal pour un syndicat ou pour une union, d'empêcher de travailler, les employés qui veulent le faire;

Considérant que si les membres d'un syndicat décident de faire la grève, ils n'en sont pas moins tenus de ne pas intervenir et de ne pas empêcher de travailler, ceux de leurs compagnons qui désirent le faire;

Considérant que la preuve démontre surabondamment qu'il y a eu entrave à la liberté de travail et au droit de propriété;

Considérant qu'il a été prouvé que Cléophas Vallée, Edgar Fontaine, Léo Gilbert, Paul-Henri Larochelle, Maurice Larochelle, Napoléon Nadeau, Rosaire Dostie, Almazor Grondin, Wellie Boucher, Lorenzo Bégin et René Harménégie ont tous pris part à ce qu'on appelle le "piquetage";

Considérant que les intimés é-

Acheteurs d'animaux vivants
 aux meilleurs prix du marché — paiement immédiat
BOEUFS - PORCS - VEAUX - MOUTONS
 expédiez - nous vos moutons
 vous obtiendrez un meilleur rendement
Les acheteurs LEGRADE à votre service:
EDMOND CLOUTIER P.-ANDRE JULIEN ROBERT MALETTE
 Tél. Rés.: 4-2394 Tél. Rés.: 3-0336 Tél. Rés.: 4-9974
J.-ANT. MATHIEU, B.A., B.S.A. **CHARLES LEMAY**
 agronome - propagandiste surintendant de la cour
 Tél. Rés.: 2-3745 Tél. Rés.: 4-4534
TELEPHONE CENTRAL 4-3596
INVITATION AUX CULTIVATEURS
 à venir — à écrire — à télégraphier — à téléphoner
LEGRADE INC
RUE D'ESTIMAUVILLE QUEBEC L 171
UNE ORGANISATION COMPLETE POUR SERVIR L'INDUSTRIE DES ANIMAUX VIVANTS

Docteur Camille Gélinas
 Ex-élève du New-York Polytechnic Medical School and Hospital.
 Yeux, Oreilles, Nez et Gorge.
 A St-Georges Le SAMEDI En haut du magasin CHEZ JULIENNE
 Tél.: 635 15, Ave Bégin, Lévis

1ère Avenue, ST-GEORGES-EST Tél.: 130-s-2
JACQUES HEBERT
 B. A. L. Sc. O. D.
 Optométriste — Spécialiste pour la vue
 Exercices musculaires
 Bureau tous les jours de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
 EDIFICE THIBAudeau
 (en face du bureau de poste)



L'ENTRAIN RÉGNE DANS L'ARMÉE DE RÉSERVE

Le manège est un centre bourdonnant d'entrain et d'activité pour les hommes qui ont quelques soirées de loisir. Ils y passent agréablement leur temps.

L'Armée de réserve canadienne vous offre la chance d'occuper vos loisirs de façon intéressante et profitable. Vous prendrez part à l'activité sociale et sportive d'un beau groupe d'amis. Vous serez "un gars de la réserve" qui fait du manège son rendez-vous préféré.

Dans l'Active aussi bien que dans la Réserve, on emploie les armes et l'équipement les plus modernes. L'été, vous passez deux semaines au camp, à faire des exercices en plein air, dans une atmosphère de santé. Pour ces périodes de service, vous recevez la même solde que dans l'Armée active.

"VOYEZ-LES À L'OEUVRE" en visitant vous-même le manège de votre unité de Réserve, qui vous invite à assister aux parades et aux démonstrations qui marqueront la semaine de l'armée, du 20 au 26 septembre.

Entrez dans le régiment de votre choix, dès aujourd'hui!

EMPLOI PERMANENT
 L'Armée active canadienne vous offre une carrière où d'avancement, les chances sont nombreuses et vous attendent. Rejoignez-vous au bureau de recrutement le plus proche.

Enrôlez-vous dans la Réserve!

taient des membres du Syndicat National Catholique du Textile Soie, de St-Georges de Beauce. Considérant que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est intervenue pour aider la grève et a délégué l'un de ses organisateurs et propagandistes, René Harménégie, pour conseiller et diriger les grévistes; Considérant que pour cette raison elle doit porter sa part des illégalités qui ont été commises et du "picketing" illégal tout autour de l'usine de la requérante;

Cette Cour déclare l'injonction intérimaire, interlocutoire, pour servir et rester en force pendant le cours de toutes les procédures sur l'action principale, pour être déclarée absolue et perpétuelle lors du jugement final à être rendu sur l'action principale; il est enjoint aux intimés et à chacun d'eux, à leurs employés ou agents, et à toutes autres personnes de s'abstenir de

a—continuer illégalement la surveillance, le piquetage et le siège de l'usine de la requérante dans la municipalité du village ouest de St-Georges, district de Beauce;

b—d'assailir, de suivre, d'intimider ou de menacer les employés de la requérante ou toutes les autres personnes désirant entrer dans l'usine pour y travailler, ou pour toute autre raison;

c—d'inciter, d'encourager, d'aider ou d'autoriser, de quelque manière que ce soit, toutes personnes à faire l'un ou l'autre des actes illégaux mentionnés ci-dessus;

d—d'assailir, de molester ou d'effrayer les employés de la requérante ou les membres de leurs familles, dans le but de prolonger ainsi, par des moyens illégaux, la grève qui existe.

Le tout avec dépens.
 Alfred Savard, J.C.S.

Dr L. P. PELCHAT
 Chirurgien-Dentiste
 Edifice Veilleux Tél.: 351
 1ère Ave. St-Georges-Est

Customized Clothes Reg'd
 manufacturier en gros de vêtements pour hommes et jeunes gens.
 372, rue Ste-Catherine Ouest
 226, Edifice Belgo — Lancaster 0062
 MONTREAL
 GEORGE ENESCO, représentant

Dr Samuel Bouchard
 Médecin-Vétérinaire
 ST-GEORGES EST, Beauce

"Facile à emporter"

SERVEZ Coca-Cola GLACÉ
 MARQUE DÉPOSÉE 50F

Songez à ce que L'ÉLECTRICITÉ peut faire pour vous...

Le moteur électrique consomme peu d'électricité, et cependant il vous aide à faire une foule de travaux, depuis le déchargement du foin jusqu'à la réparation de votre précieux outillage.

L'éleveuse chauffée à l'électricité n'offre aucun danger d'incendie; elle vous donne plus de poussins, vous laisse plus de temps libre et consomme peu de courant.

Le système d'eau courante rendu automatique par l'électricité vous assure en tous temps une abondante provision d'eau pure et fraîche; il régularise votre approvisionnement et prend très peu d'électricité. Vous n'avez plus d'eau à transporter.

La traverse électrique allège de la traite de vos vaches; elle est sans danger, hygiénique, économique.

Le chauffe-eau électrique et automatique met de l'eau chaude à votre disposition en tous temps et pour un grand nombre de travaux. Il vous ménage du temps et de l'effort. Un coup de pousse au commutateur, et vous obtenez toute l'eau chaude dont vous avez besoin.

Un éclairage adéquat à vos besoins rend la vie de la ferme plus facile, plus sûre et plus agréable. L'éclairage électrique protège votre santé, prolonge vos journées. Et l'éclairage électrique ne revient pas cher...

Pour vivre avec confort— vivez avec l'ÉLECTRICITÉ

The Shawinigan Water & Power Company
 Électricité Produits Chimiques
 GENIE CIVIL TRANSPORT CONSTRUCTION

THÉ ET CAFÉ "SALADA"

Qualité supérieure • Saveur délicieuse

Une nouvelle ligue de Base-Ball sous peu

Sept clubs seraient en lice — Intermédiaire "A" mais beaucoup plus forte. — Plessisville et Thetford en feraient partie.

Par Clément Rhéaume

L'on parle présentement d'une nouvelle Ligue de baseball intermédiaire "A" dans la Province de Québec, cette ligue comprendrait sept clubs que voici: Plessisville Thetford-Mines, Charny, Montmagny, Québec, Lévis, St-Georges de Beauce, notre ville. Soyons assuré que si cette organisation devient une réalité les amateurs de baseball seront servis à souhait par ces équipes qui donneront du baseball de première classe, car nous avons eu le bonheur de voir à l'oeuvre le Thetford et le Plessisville avec son joueur de couleur Sutton et les nôtres étaient en frais de leur infliger une petite défaite de 4 à 1, ce qui veut dire que notre équipe était de taille à combattre avec ces derniers. Nous souhaitons que cela devienne une réalité et que l'on organisera prochainement des bases solides pour faire de cette ligue la plus belle

de notre province et aussi pour montrer aux villes des alentours que St-Georges est toujours prêt à figurer dans tous les sports. J'espère que nous ne perdons rien pour attendre! De tout ce brouhaha surgirait une petite ligue comprenant les juniors de la province que les gens de Québec espèrent faire revivre pour ainsi relayer le baseball qui a perdu de son attrait dans Québec.

Un peu de tout...

Le Lévis, qui faisait partie de notre ligue de baseball a été défait pour le championnat juvénile de la Province par 6 à 2 contre le Hull. Les Lévisiens commirent six erreurs coûteuses leur ôtant par le fait même une belle vic-

toire alors qu'ils menaient 2 à 1. Dans le baseball majeur, nous croyons que les clubs qui se feront face prochainement pour le championnat du monde seront dans la Nationale les Braves de Boston, qui ont une avance de six parties sur leur plus proche rival le Brooklyn; dans l'Américaine, ça ne sera nul autre que les fameux Indiens du Cleveland qui ne sont qu'à une demie partie des Red Sox. Nous ne doutons pas après les brillantes victoires de cette semaine qu'ils seront proclamés champions de la Ligue Américaine. Avec leur fameux joueur Lou Boudreau et le noir Lary Doby, frappeur de circuit opportun, ce championnat leur revient.

Le Skohegan, club franco américain est venu nous rendre visite dimanche soir et s'en retournerent avec une défaite de 3 à 1, mais non sans avoir donné aux amateurs de notre ville une brillante exhibition digne d'éloges. Comme nous manquions à l'appel, il est assez difficile de donner les détails de cette rencontre. Le lanceur Rodrigue a été la vedette des locaux.

Dimanche, le 26 septembre, le club Montmagny sera le club adversaire des locaux dans une série de 3 à 5, et le gagnant sera proclamé champion provincial de la Ligue Intermédiaire "A" de la province.

Et sur ce... toutes les chances possibles à notre équipe, et nos meilleurs saluts aux lecteurs.

Montmagny adversaire du St-Georges en finale

Après avoir remporté une brillante victoire de 10 à 9 contre le Charny dimanche passé, le club de baseball de Montmagny est tout désigné pour figurer contre les locaux en finale de la Ligue Intermédiaire "A" commençant dimanche prochain. Qui sera proclamé champion provincial du Québec...? Nous souhaitons au coach "Washburn" ainsi qu'à ses hommes toute la chance possible, et nous ne doutons absolument pas du championnat pour notre Cité.

Les HEBDOS du Québec

La distribution en français d'un documentaire cinématographique sur la presse rurale au Canada suivra de peu la convention annuelle des membres de l'Association des Hebdomadaires Canadiens-français (déjà 16 ans d'existence!) qui vient d'avoir lieu dans la région magnifique entre toutes du Saguenay. Cet événement a inspiré une fois de plus d'excellents articles à nos différents journaux: un entre autres signé du rédacteur de l'Echo de Louiseville, Me Paul-N. Vanasse, dont nous reproduisons ici les principaux extraits: "Souvent l'on est porté à ignorer l'importance du rôle, peut-être effacé, que joue dans notre vie régulière le petit hebdo local et ce, en fauteur du quotidien des centres. Si ce dernier nous renseigne avec célérité sur tout ce qui se passe de par le monde, l'hebdo par contre, nous tient au courant des petits faits de notre monde local. Ces petits faits sont d'autant plus importants pour nous que les acteurs en sont des gens de chez-nous, des gens qui nous sont familiers.

C'est l'hebdo qui nous fait part des dernières résolutions du conseil de ville; de l'ouverture d'un nouveau magasin; du mariage de la fille du voisin ou de l'arrivée d'un héritier dans une famille avantageusement connue. Il nous annonce également les événements à venir. En temps de crise ou de désastre, c'est lui qui fait appel à la collaboration de tous pour venir en aide aux familles affligées. Et combien d'autres services encore ne nous rend-il pas régulièrement. De par ses fonctions, l'hebdo tend à réunir, en une seule famille, les gens d'un même village, d'une même ville ou de toute une région. En un mot, l'hebdo est ce visiteur familial que l'on attend avec impatience, avec un plaisir toujours neuf.

Au point de vue national, il exerce, sans contredit, une très grande influence sur la vie canadienne. On compte au pays environ 750 hebdomadaires, lesquels pénètrent, dans plus d'un million de foyers canadiens. Ils sont lus régulièrement par cinq millions

Machines à coudre

J'ai toujours en magasin de 12 à 15 machines à coudre
En Spécialités: morceaux de réparation, moteurs et lampes pour toutes marques de machines. J'ai à mon emploi un mécanicien de 43 ans d'expérience, **M. Evangéliste Roy**. Si vous ne pouvez venir, écrivez-nous, nous irons chez vous.
Prix de \$45. à \$168.
Spécial: Cabinet Queen Ann \$160.
J.-Emery Mathieu
Marchand et distributeur des peintures WIPE pour autos, pour Beauce Dorchester, Frontenac. (Edifice Gagnon)
St-Georges-Est, Bce
Tél. 428 — C. P. 231

Nelly MATHOT à Radio - Carabin

Nelly Mathot, la brillante et jeune cantatrice française que le monde musical a désignée "le rossignol de France" sera de nouveau l'invitée d'honneur de l'émission Radio-Carabin, le mercredi 29 septembre.
On se rappelle que Nelly Mathot a été deux fois l'invitée de la brasserie Brading, commanditaire de "Radio-Carabin", l'an dernier. Depuis, elle a chanté avec grand succès à l'Opéra de Paris, et elle arrive justement d'une brillante tournée en Afrique du Nord. On la considère comme l'un des plus purs sopranos légers de l'histoire musicale moderne.
De plus, les milliers d'auditeurs de la populaire émission auront l'avantage d'entendre Jean-Pierre Comeau, basse chantante, un jeune artiste dont on fait beaucoup d'éloges et qui semble appelé à une glorieuse carrière dans le chant.
De son côté, Roger Garand visitera une exposition de chiens et il aura sa façon à lui de faire le reportage du grand snobisme canin. Dans un autre sketch de l'émission il se prendra à dépenser d'avance le montant d'un sweepstake gagné... par erreur. Puis, on y entendra l'histoire bien familière du petit gars qui éveille son père à 7 heures du matin, le dimanche, pour se faire lire les pages comiques.
Pour l'écoute: Réseau français de Radio-Canada et les postes affiliés.

Livreur à votre porte tous les jours.

PAIN et PATISSERIES **FAVORI**
La Boulangerie Doyon
ST-COME

Enrichissement en protéine

Au cours d'expériences d'alimentation animale poursuivies ces derniers temps, l'emploi de petites tablettes alimentaires contenant de l'urée a fortement enrichi en protéine certaines rations pour bovins de boucherie.
Ce nouveau composé, le "Deux-cent-soixante-deux", apporte comme ingrédient actif de l'urée cristalline formée par la combinaison de l'ammoniac au bioxyde de carbone. Les bovins ont reçu du mauvais foin de prairie additionné du nouveau supplément protéique. On n'a point relevé d'effet toxique, bien qu'on ait servi l'urée aux bêtes en quantités assez considérables.

ACTIVITES DE

(suite de la 1ère page)
Jeudi, le 30:
ST-JULES — De 1 h. à 2 h., à l'école No 3, et de 2 h. à 3 h., à l'école du Village, cliniques pour les bébés et immunisation contre la diphtérie et la coqueluche.
Vendredi, le 1er oct:
Epidémiologie.
Dr F. GUIMONT, D.P.H.
Médecin hygiéniste.

AUTOBUS ST-GEORGES - MONTREAL

Via - SHERBROOKE

Avec arrêt de 1/2 heure à Sherbrooke pour dîner. Tous les jours y compris les dimanches et fêtes.
Prix: \$11.80 (aller-retour)

ST-GEORGES (Café du Terminus)		MONTREAL (Gare Autobus Provincial Transport)	
Départ — 7.45 a.m.	Arrivée — 8.20 p.m.	Départ — 1.15 p.m.	Arrivée — 4.10 p.m.

THIBAudeau & FRERE, enr'.
C.P. 130 ST-GEORGES (Beauce)
TEL. 364
TEL. 248

AUTOBUS ST-GEORGES-SHERBROOKE

Service deux fois par jour dans les deux sens y compris les dimanches et fêtes.
Avec les raccourcissements suivants:
St-Georges pour: Boston, Québec, Mégantic, Lac-Frontière.
A St-Evariste pour: Mégantic, Thetford, Victoriaville, Québec.
A Sherbrooke pour: Montréal, Magog, Richmond, Boston.

SHERBROOKE (marché Lands-downe)		ST-GEORGES (Café du Terminus)	
Départ 7.50 A.M.	Arrivée 4.20 P.M.	Départ 7.50 A.M.	Arrivée 8.20 P.M.

Evitez la foule des fins de semaine en voyageant au milieu de la semaine.
Profitez des taux réduits, en prenant votre billet aller-retour (un passage et demi).
Pour informations supplémentaires, adressez-vous à:
Thibaudeau & Frère Enr.
C. P. 130, Tél.: 248 ST-GEORGES, (Beauce)

Bureau: WALNUT 3015

Verochio Limitée

CONTRACTEUR GENERAL

P. CHIARELLA Président 5482 Western Avenue Montréal, P. Q.

Tél. Bureau: 5-5717 Tél. Rés.: 3-3704

JOS. TURCOTTE

Entrepreneur Général
106, Ave Murray QUEBEC

SPECIALITE: Construction de béton.

Kennebec Construction

Cie Limitée

Bureau principal
Blvd Dionne — St-Georges, Bce
Tél. 402

SPECIALITE: Construction de routes et ponts.
AUSSI excavation en général, Minage, travaux de béton, creusage de tranchées. Location de pelles, tracteurs avec "BULL-DOZERS", compresseurs, etc.

Nous possédons un outillage complet moderne

de lecteurs, représentant toutes les classes de la société. Du député du comté au maire du village, de l'industriel à l'ouvrier, de la femme au foyer à l'éducateur à l'école, tous sans exception, lisent l'hebdomadaire local. Ils le reçoivent comme une lettre d'un ami préféré.
De plus, comme ces gens élisent 76% de nos représentants fédéraux et provinciaux, l'on ne peut méconnaître l'influence exercée sur eux par l'hebdo local.
Si ce dernier obtient un tel succès, on le doit à son rédacteur, qui souvent travaille seul, et dans des conditions pas toujours roses. Son influence sur ses lecteurs est très grande, du fait qu'il est en relation étroite et constante avec eux. Il connaît mieux que nul autre, leurs intérêts, leurs besoins et souvent peut mieux les servir. Ses éditoriaux sont souvent reproduits dans les quotidiens. Etant près du peuple, le rédacteur de l'hebdomadaire est considéré comme un ami et le véritable gardien de notre démocratie.
Cet excellent article vaut non seulement pour la presse hebdomadaire du Québec, mais encore pour celle de tout le pays sans distinction de provinces. C'est pourquoi il pourrait servir, sans que l'on ait à y changer une seule virgule, d'introduction à ce documentaire cinématographique (dont il est parlé plus haut), une réalisation de l'Office national du film, qui sera bientôt distribuée dans la série En Avant Canada, sous le titre de *Courrier de chez-nous*.

Le sel contre les cheveux gris

Selon les observations de trois médecins du collège de médecine de l'Université de New-York, le seul ordinaire prévient le grisonnement des cheveux dû à une carence vitaminique, rapporte l'Actualité agricole C-I-L.

Cultivateurs... Attention!

Sauvez vos porcelets nouveau-nés de L'ANEMIE, les VERS, la DIARRHEE en leur donnant les comprimés **ANÉ-MIE**
1 comprimé le 3 ième jour, le 6 ième et le 9 ième.
SATISFACTION GARANTIE
Laboratoire Vétérinaire St-Georges Enr.
St-Georges de Beauce, Québec.
MONTREAL QUEBEC

Drouin Transport

Transport régulier entre ST-GEORGES - QUEBEC - MONTREAL
Marchandises complètement assurées.
2e Avenue ST-GEORGES Tél.: 120

ENTREPOT CENTRAL ENR.
201, 2e Ave LIMOULOU Tél.: 4-9677
QUEBEC
2020 Lafontaine — Tél.: AM8706
Montréal

Service d'autobus Mégantic à Québec VIA ST-GEORGES

Profitez des taux réduits de la période d'été en vigueur depuis le 21 avril.

Tarif spécial de Jersey-Mills (St-Georges) à Québec
Tarif aller: \$2.20 — Aller et Retour: \$3.30

SERVICE RAPIDE
PAS D'ARRRET DE ST-GEORGES A QUEBEC

Départ de Jersey-Mills tous les matins, à 7.55 a.m.
Départ de Québec pour Jersey-Mills à 3.30 p.m.

Autobus à louer pour excursions dans toutes les paroisses desservies par nos autobus, y compris Saint-Georges. Faites vos réservations d'avance.

Voyagez par autobus pour bénéficier des taux réduits du transport en commun et de la protection des assurances.

AUTOBUS BEAUCE - FRONTENAC LTEE
St-Georges de Beauce
J.-Gérard Thibaudeau, Président; Emile Thibaudeau, Gérant
Directeurs:
Lionel Morin — Clovis Thibaudeau
Ls-Ph. Gilbert — Chs-Auguste Thibaudeau

Montmagny visite St-Georges dimanche! Encourageons les nôtres